

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	Port fluvial de BLAIN - Tarifs 2018.
----------------	---

N° 2017 / 10 / 15

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2008 relative à la convention de gestion et d'exploitation du port de BLAIN, Vu l'avis favorable de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine du 28 Septembre 2017,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe les tarifs suivants et ce à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

NOM DU TARIF	Tarifs 2018
Port de Blain	
Contrat de résident sur quai - compteurs privatifs	40,00 €
Contrat annuel - accès aux compteurs publics sur la période d'ouverture du canal - réduction de 50 % sur la cale n°1	53,00 €
Option du contrat annuel - forfait électricité sur la période de fermeture du canal	40,00 €
Tarif journalier après 48 heures	4,00 €

Ces tarifs sont proratisés selon la durée de stationnement.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 31 Octobre 2017,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20171026-CM-2017-10-15-
DE
Date de télétransmission : 31/10/2017
Date de réception préfecture : 31/10/2017